

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU SAMEDI 13 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize juin à 16h, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Anthony Alessandrini, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 05 juin 2026	Date d'affichage : 30 juin 2026
Membres en exercice : 40	Membres présents : 31
Procurations : 7	Nombre de votes : 38
Pour : 38	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - AMATE MASSE Muriel- ANGELI Corinne - BALDOVINI Antony - BIAGGIONI Jean-Luc -BUSSETA Jean-Yves - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CHEYNET Patrick - CLET-DAVID HOULLIER Pascale - DOMPIETRINI Pierre-François - DURASTANTI Francis - GIACOBBI Marc - GIACOBETTI Stéphane - GIUGANTI Alexandre - GIULY Martin - GRISCELLI Claire - LUCIANI Dominique -LUCIANI Jean-Emmanuel - MANENTI Grégory - MARCHETTI Laurent - MARCHIONI Patrick - MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule - MAURIZI Pancrace - MEDORI Séverin - PALMIERI Michel - PAOLACCI Jean-Toussaint - -PIETRI FILIPPI Ghislaine -PISCHEDDA Bastien -POITAU PAOLINI Ivan -SANTELLI Jean-Baptiste

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : ORSUCCI Christian (à MARCHETTI Laurent) - PIRAS Marie-Antoinette (à BALDOVINI Anthony) - PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne (à CLET-DAVID HOULLIER Pascale) - TADDEI Laurence (à LUCIANI Dominique) - VANNUCCI Bernard (à PALMIERI Michel) PAOLI Jean-François (à LUCIANI Jean-Emmanuel) – DE LA MATA Clara (à CHEYNET Patrick)

MEMBRES ABSENTS :

CASTELLANI Jean-Charles - LESCHI Jean-Christophe

OBJET : Convention de mise à disposition (moyens humains et matériels) pour le service de collecte des déchets ménagers et assimilés entre la Communauté de Communes et la commune d'Aghione

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Corinne ANGELI, membre du Conseil Communautaire, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu l'article L.5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2224-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Orient et notamment la compétence exercée en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu le budget principal 2026 de la Communauté de Communes de l'Orient ;

Vu le projet de convention de mise à disposition de moyens humains et matériels pour l'exercice du service de collecte des déchets ménagers et assimilés entre la Communauté de Communes de l'Orient et la commune d'Aghione, annexé à la présente délibération ;

Considérant que la compétence relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés est exercée par la Communauté de Communes de l'Orient ;

Considérant que, dans un objectif de continuité du service public, d'optimisation des moyens disponibles et de gestion efficiente de la compétence exercée par l'EPCI, la commune d'Aghione met à disposition de la Communauté de Communes de l'Orient les moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice du service de collecte des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant que cette convention définit les modalités de mise à disposition des agents communaux affectés à l'exécution du service, les conditions de leur encadrement fonctionnel, ainsi que les modalités financières applicables ;

Considérant que la participation financière de la Communauté de Communes de l'Orient est fixée forfaitairement à la somme de 15 000 euros au titre de l'exercice 2026, pour l'ensemble des moyens humains et matériels mis à disposition par la commune d'Aghione, sans préjudice de l'application de la clause de revoyure prévue à la convention ;

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

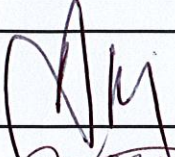
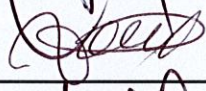
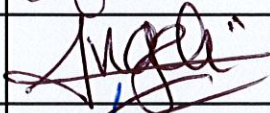
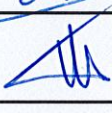
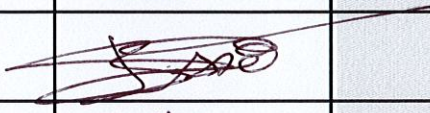
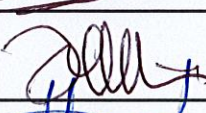
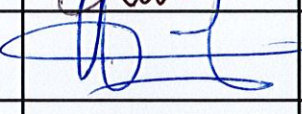
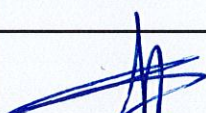
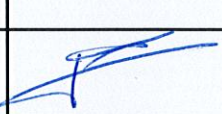
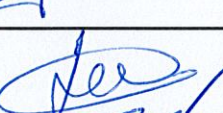
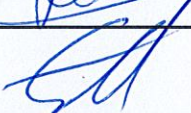
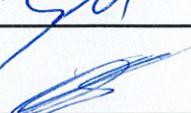
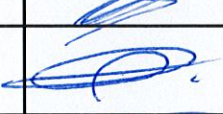
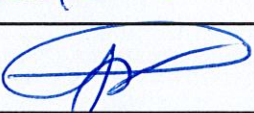
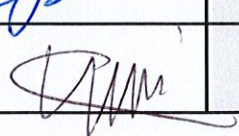
Le conseil communautaire,

✓ **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels pour l'exercice du service de collecte des déchets ménagers et assimilés entre la Communauté de Communes de l'Orient et la commune d'Aghione, jointe en annexe à la présente délibération et faisant partie intégrante de celle-ci.
- **DE PRÉCISER** que la convention est conclue pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.
- **D'APPROUVER** la participation financière forfaitaire de la Communauté de Communes de l'Orient fixée à la somme de 15 000 euros au titre de l'exercice 2026 pour les moyens humains et matériels mis à disposition par la commune d'Aghione, étant précisé que tout complément éventuel fera l'objet d'un avenant conformément aux dispositions de la convention.

- **D'AUTORISER** le ~~Président de la Communauté de Communes de l'Orient~~ à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Communauté de Communes de l'Orient.

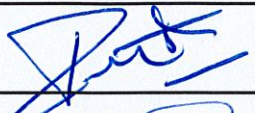
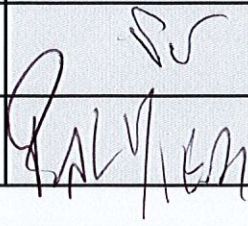
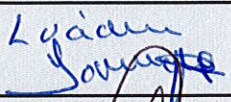
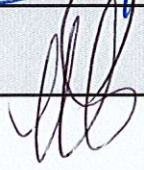
OBJET : Convention de mise à disposition (moyens humains et matériels) pour le service de collecte des déchets ménagers et assimilés entre la Communauté de Communes et la commune d'Aghione

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony						
AMATE MASSE Muriel						
ANGELI Corinne						
BALDOVINI Antony						
BIAGGIONI Jean-Luc						
BUSSETA Jean-Yves						
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles						
CHEYNET Patrick						
CLET-DAVID HOULLIER Pascale						
DE LA MATA Clara					CHEYNET	
DOMPIETRINI Pierre-François						
DURASTANTI Francis						
GIACOBBI Marc						
GIACOBETTI Stéphane						
GIUGANTI Alexandre						
GIULY Martin						
GRISCELLI Claire						

OBJET : Convention de mise à disposition (moyens humains et matériels) pour le service de collecte des déchets ménagers et assimilés entre la Communauté de Communes et la commune d'Aghione

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
LESCHI Jean-Christophe						
LUCIANI Dominique						
LUCIANI Jean-Emmanuel						
MANENTI Grégory						
MARCHETTI Laurent						
MARCHIONI Patrick						
MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule						
MAURIZI Pancrace						
MEDORI Séverin						
ORSUCCI Christian					MARCHETTI	ORSUCCI
PALMIERI Michel						
PAOLACCI Jean-Toussaint						
PAOLI Jean-François					Luciani Emmanuel	
PIETRI FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie-Antoinette					Bayard Antony	
PISCHEDDA Bastien				Roschedda		
PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne					Pascale Houllier	

OBJET : Convention de mise à disposition (moyens humains et matériels) pour le service de collecte des déchets ménagers et assimilés entre la Communauté de Communes et la commune d'Aghione

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
POITEAU PAOLINI Ivan						
SANTELLI Jean-Baptiste						
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard						

NOMBRE DE VOTANTS :

POUR :

CONTRE :

NULS :

ABS :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

